

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 V 271** Vœu relatif à l'augmentation annoncée de la TVA sur les transports.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'annonce faite par le Premier ministre le 6 novembre 2012 d'opérer une modification des taux de TVA pour l'année 2014, en révisant le taux de 7% à 10% ;

Considérant qu'après le passage de la TVA, en novembre 2011, de 5,5 à 7%, cette nouvelle hausse traduirait un quasi-doublement de la TVA en 3 ans ;

Considérant l'impact important qu'une telle augmentation entraînerait sur les millions d'usagers quotidiens des transports en commun à Paris et en Île-de-France ;

Considérant qu'un grand nombre d'usagers des transports publics sont des personnes à revenus modestes, qui verraient leur pouvoir d'achat directement impacté par cette hausse de la TVA ;

Considérant que la première augmentation de novembre 2011 s'est dans les faits soldée par un transfert de charge du déficit de l'Etat vers les collectivités locales ;

Considérant qu'à l'heure où toutes les politiques convergent vers la nécessité d'un transfert massif des déplacements de la voiture individuelle vers les transports collectifs, et où la transition énergétique est une nécessité, cette nouvelle augmentation constituerait un signal regrettable et incohérent, alors que continuent à exister tant de niches fiscales anti-écologiques (non-taxation du kérosène, sous-taxation du gazole, surévaluation des remboursements kilométriques, etc.) ;

Considérant que la Ville de Paris s'emploie à mener une politique forte d'incitation à l'utilisation des transports publics par rapport à la voiture individuelle, et ce depuis 2001 ;

Considérant que cette nouvelle augmentation irait à l'encontre des politiques tarifaires incitatives menées par la Ville et la Région, et pèserait sur le déficit d'exploitation des réseaux en limitant leur capacité d'investissement pour développer de nouveaux services de transport ;

Considérant que le droit au transport pour tous a été consacré par la LOTI en 1982, et qu'il peut par conséquent être considéré comme un besoin de première nécessité ;

Considérant que le Gouvernement souhaite ramener à 5% le taux de la TVA sur les produits de première nécessité ;

Sur proposition de Christophe NAJDOVSKI, Denis BAUPIN et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement pour lui demander de renoncer à augmenter le taux de la TVA sur les transports publics, et de ramener celui-ci à 5%.